

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le





Délibération n°2020-56

Dissolution du budget annexe relatif à l'aéroport de Lille-Lesquin à compter du 1er janvier 2022

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 3 décembre 2021, réuni le 16 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aéroport de Lille-Lesquin »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Carlos DESCAMPS avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD,

Monsieur Alexis HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Damien CASTELAIN, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 mise à jour au 1^{er} janvier 2021,

Vu les statuts du SMALIM,

Vu la délibération du Comité syndical du SMALIM n° 2007-014 du 10 septembre 2007 relative à la révision des statuts du SMALIM,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Vu la délibération du Comité syndical du SMALIM n° 2 102 059 2000 06120-2021 1216-0 2021 56-DE relative à la révision des statuts du SMALIM au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n°2021-42 du 17 novembre 2021 relative à la convention de retrait du SMALIM assorti d'un transfert de compétences et de propriété de l'aérodrome de Merville au profit de la Communauté de Communes Flandre Lys,

Vu l'arrêté du préfet du Nord en date du 15 décembre 2021 portant modifications statutaires du Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) qui devient le Syndicat mixte de l'aéroport de Lille, prenant effet à compter du 1er janvier 2022,

Considérant le transfert de compétences à la Communauté de communes Flandres lys à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la modification statutaire applicable au 1^{er} janvier 2022 ne prévoit plus de budget annexe,

DECIDE

- la suppression du budget annexe relatif à l'aéroport de Lille-Lesquin (58001) à compter du 1^{er} janvier 2022
- que l'actif, le passif et les résultats seront repris dans les comptes du budget principal (58000)

AUTORISE

- le Président et le Directeur du SMALIM à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour : 9

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions: 2 Votes contre: 0 Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON Date de signature : 17/12/2021 Qualifé : PRESIDENT

Christophe COULON Président du SMALIM





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur: PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2021_56
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	DISSOLUTION BA LESQUIN
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200006120-20211216-D_2021_56-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20211216-D_2021_56-DE-1-1_0.xml	text/xml	842
Nom original :		
2021_56_DISSOLUTION BA LESQUIN.pdf	application/pdf	76929
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20211216-D_2021_56-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	76929

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 décembre 2021 à 10h47min28s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2021 à 14h22min23s	La transaction a été postée par
		l'agent télétransmetteur Jerome
		FEDELICH
En attente de transmission	20 décembre 2021 à 14h22min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2021 à 14h22min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2021 à 14h22min39s	Reçu par le MI le 2021-12-20